

Compte-rendu du CM du 16 février 2018

Présents : Michel REYDON, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Vanessa ALBARET, Martine SILLON, François PETIT.

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

En préambule à la séance une présentation des services et missions de la Direction Départementale des Territoires – Unité Territoriale de Florac est réalisée par Monsieur Christophe DONNET, Délégué Territorial Causses Cévennes

Depuis 2006, les politiques publiques ont conduit à l'évolution/fusion de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) pour devenir la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La DDT Lozère est organisée en trois délégations territoriales : Gévaudan, Terre de Vie et Causses Cévennes. Ces territoires sont plus en cohérence notamment avec les PETR (même périmètre). La DDT Lozère développe de nouvelles missions dont le conseil et appui aux collectivités.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2018

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Foncier - Acquisitions de terrains

Le propriétaire de la parcelle F 1385 nous sollicite afin d'acquérir la partie de cette parcelle qui a été utilisée pour l'élargissement de cette voie de circulation accédant à la station d'épuration. La volonté de l'équipe municipale est de régulariser de telles situations. Une évaluation de ce terrain sera réalisée rapidement. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune tandis le bornage serait pris en charge par le propriétaire. Le Maire demande à être autorisé d'indemniser de la sorte le propriétaire de cette parcelle pour la spoliation dont il a été victime par les municipalités précédentes.

Approuvé à l'unanimité

2. Syndicat Intercommunal AGEDI : Adhésion

La commune a décidé d'acquérir en 2016 la suite de logiciels administratifs, développés par le Syndicat Intercommunal Agence de gestion et de Développement Informatique (AGEDI).

Conformément au règlement intérieur et aux statuts du Syndicat Intercommunal AGEDI, le maire propose d'adhérer au dit Syndicat, d'en approuver les statuts et le Règlement Intérieur et de désigner un représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Le représentant de la municipalité sera Michel BALLESTER, titulaire et Bernadette RABIAU, suppléante.

Approuvé à l'unanimité

3. DETR 2018 lancement des projets Plans de financement, autorisations....

Dans le cadre du calendrier des dépôts de demande de subvention DETR 2018 fixé au 31/01/2018, la commune a déposé des dossiers pour le financement des projets ci-après.

Pour compléter et valider ces projets, il convient de :

- **Valider et lancer** les opérations présentées ci-avant,
- **Approuver** les plans de financement présentés,
- **Autoriser** M. le Maire à engager les dépenses dans l'enveloppe énoncée, notamment pour lancer les marchés publics et les signer,
- **Mandater** M. le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement des opérations auprès des organismes publics et privés,
- **Prioriser** les opérations pour la DETR.

Réhabilitation de la salle communale (Maison du Temps Libre)

Le bâtiment Multi-activité de la Commune (Maison du Temps Libre) a subi les outrages du temps. Il ne répond plus ni aux normes actuelles et ni aux attentes des utilisateurs. La réfection de la toiture est une urgence absolue (fuites importantes et isolation défectueuse).

La mise en service d'une chaufferie bois commune à la MdTL et à la nouvelle école de Vialas mérite de reprendre correctement l'ensemble de ce bâtiment. D'autant que l'isolation des toitures et le remplacement des huisseries sont recommandés par Lozère Energie. Les gains financiers et environnementaux seraient conséquents.

La construction d'un local de rangement supplémentaire s'avère nécessaire. En effet, l'activité associative, très consommatrice en espace, s'est largement développée depuis la construction de ce bâtiment.

Enfin, le ravalement de façade de l'ensemble du bâtiment en lien avec la proximité immédiate de la nouvelle école de la commune terminera cette réhabilitation.

Coût Opération		Financement	
Travaux de réhabilitation	156 350	DETR :	142 800
Supplément isolation	38 000	Occitanie :	23 800
Photo voltaïque	20 000	Département 48 :	23 800
Honoraires ingénierie	14 071	Fonds propres :	47 600
Honoraires divers	5 970		
Parutions	400		
Divers et imprévus	3 209		
Total	238 000	Total	238 000 €

Approuvé à l'unanimité

Extension du cimetière municipal

Afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la population de la commune et au faible nombre de places restantes, la commune de VIALAS a souhaité créer une extension du cimetière actuel.

L'équipe municipale précédente a fait l'acquisition d'un terrain contigu à l'ancien cimetière afin de répondre à la problématique du manque d'emplacements disponibles. Considérant la longueur des procédures foncières d'expropriation et un délai de réalisation sans cesse repoussé, le besoin d'emplacement n'a fait que s'accroître jusqu'à une disponibilité de 2 à 3 places nous incitant à refuser toute vente de concession au profit de la réserve réglementaire.

La commune souhaite profiter de cet aménagement pour intégrer quatre columbariums ainsi qu'un jardin du souvenir dans cette extension ; cet équipement n'étant pas disponible à ce jour.

Au regard de la configuration du terrain naturel, l'extension du cimetière nécessitera la réalisation d'aménagements en restanques dans le prolongement du cimetière existant. L'extension envisagée, couplée à certaines modifications du règlement du cimetière (concessions) devrait permettre de répondre aux besoins des 20 à 30 prochaines années.

Coût Opération (€ ht)	Financement (€ ht)
------------------------------	---------------------------

Acquisitions	20 000	Subventions publiques	263 706.60
Travaux d'aménagement	386 825	<i>DETR</i>	263 706.60
Maîtrise d'oeuvre	10 295		
Travaux de réseau	4 150	Ressources propres	175 804.40
Etudes diverses	8 000		
Divers imprévus	10 241		
Total dépenses	439 511	Total recettes	439 511

Approuvé à l'unanimité

Création d'un réseau de chaleur avec chaufferie bois

Création d'un réseau de chaleur en centre bourg desservant le bâtiment de la mairie/médiathèque, les bâtiments du Collège et le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Suite à l'étude de faisabilité de ce réseau de chaleur, il s'avère pertinent de s'engager dans un tel projet.

Ce réseau sera alimenté par une chaufferie fonctionnant aux plaquettes forestières. L'exploitation ultérieure du réseau sera prise en charge par la municipalité selon une forme qui reste encore à préciser avec le Conseil Départemental et collège. L'approvisionnement en plaquettes se fera de manière préférentielle auprès de filières hyper-locales (ouverture du paysage, diminution du risque d'incendie, création de valeur ajoutée).

Coût Opération		Financement	
Travaux d'installation	217 000	Union Européenne	51 140
AMO	21 700	DETR :	127 850
Contrôle technique	6 000	Département 48 :	25 570
Divers et imprévus	11 000	Fonds propres :	51 140
Total	255 700	Total	255 700

Approuvé à l'unanimité

Aménagement et développement des falaises du Trenze - phase II

La requalification de la falaise du Trenze pour la pratique de l'escalade a été prévue en trois phases fonctionnelles dont la première est en cours de mise en œuvre.

La seconde phase viendra compléter celle-ci par deux volets : a) Aménagement de deux sites d'initiation / formation ; b) Aménagement complet de l'aire d'accueil située au Prat de la Peyre.

Ce second volet comporte trois caractéristiques essentielles :

- 1) Etude d'opportunité / faisabilité portant sur le potentiel de cette zone d'accueil en matière de création d'activités économiques directement liées à la pratique de l'escalade
- 2) Bâtiment prévu sur le site pouvant accueillir le nécessaire sanitaire, l'accueil de pratiquant et le rangement de petit matériel des clubs.
- 3) Bâtiment sera exemplaire en termes d'impact environnemental.

La phase fonctionnelle faisant l'objet de la présente fiche sera suivie d'une troisième étape (destinée essentiellement au Déséquipement de zones secondaires de la paroi) qui pourrait faire l'objet d'une demande de financement d'ici un ou deux ans.

Coût opération		Financement	
Falaise de formation	11 000	DETR :	95 500
Aire d'accueil	146 500	Union Européenne :	57 300
AMO	18 000	Fonds propres :	38 200
Etude d'opportunité/faisabilité	12 000		
Divers études et imprévus	3 500		
Total	191 000 €	Total	191 000 €

Approuvé à l'unanimité

Réhabilitation du centre bourg : Aménagement des rues haute et basse et de la place de la gendarmerie

Après avoir mis en œuvre la réhabilitation de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie et du bâtiment de la mairie/médiathèque, et en complément des dossiers déjà introduits, il s'agit de réaliser une série

d'aménagements du centre-bourg destinés à améliorer la qualité de vie, l'accessibilité des commerces, la mise en valeur du centre ancien, etc. Cette démarche s'appuie sur plusieurs éléments d'analyse et de proposition :

- enquête publique menée (dans le cadre de la réalisation du PLU communal) fin 2016-début 2017
- études et réflexions (globales ou de détail) menée depuis près de deux ans en collaboration avec le CAUE, le PNC, la DDT, Lozère Ingénierie.
- OAP à mener dans le centre-bourg dans le cadre du PLU (2018)
- animation participative à mener (durant le premier semestre 2018) avec les habitants avec la collaboration de la chargée de mission 'Bourgs Centres' engagée par la CCCML.

La demande de financement porte sur :

- aménagements rue Haute (commerces, marché, etc.)
- aménagements rue Basse (accès mairie et médiathèque, valorisation centre ancien, stationnements)
- aménagements place de la Gendarmerie (vie sociale, valorisation centre ancien)

Plusieurs paramètres du projet doivent encore être précisés dans le cadre de l'animation.

Coût Opération		Financement	
Rue Haute	18 000	DETR :	75 200
Rue Basse	12 000	Occitanie :	56 400
Place Gendarmerie	110 000	Département 48 :	18 800
Mobilier urbain	20 000	Fonds propres :	37 600
AMO/MO	15 600		
Etudes et contrôles techniques	6 000		
Géomètre	4 000		
Divers et imprévus	2 400		
Total	188 000 €	Total	188 000 €

Approuvé à l'unanimité

Création d'une Signalétique d'Information Locale

La Signalétique d'Information Locale (SIL), sur les routes départementales, ainsi qu'en en centre bourg et sur les voiries communales, est à (re-)penser complètement sur notre commune. D'autant plus qu'en sont quasiment absents les éléments du petit patrimoine et du patrimoine remarquable, y compris ceux sur lesquels nous avons porté nos efforts récemment (p.ex. Mine du Bocard).

Le projet portera donc sur une analyse globale de la signalétique sur la commune. Il sera réalisé en étroite collaboration avec le PNC et en accord avec la nouvelle norme départementales. Une coordination est prévue au niveau de la CCCML avec les projets qui pourraient être à l'étude sur d'autres communes.

L'impact sur le tourisme est avéré autant que sur le résidentiel permanent et secondaire.

Coût Opération		Financement	
Panneautage	12 000	DETR :	4 800
		Département 48 :	4 800
		Fonds propres :	2 400
Total	12 000	Total	12 000

Approuvé à l'unanimité

4. Aménagement de la Bibliothèque : Sollicitation de la Dotation Globale Décentralisée (DGD)

Cette démarche vise à améliorer le taux de financement des aménagements prévus pour la bibliothèque dans l'immeuble de la mairie en dissociant les travaux spécifiques de la bibliothèque du reste des chantiers (Mairie mais aussi Ancienne Gendarmerie).

Il est proposé d'approuver les plans de financements prévisionnels, de solliciter la Dotation Globale Décentralisée pour :

Construction, rénovation, restructuration, mise en accessibilité ou extension de locaux affectés à une bibliothèque de lecture publique

Restructuration bibliothèque		Financement	
Travaux	125 443.20	DRAC (DGD) :	68 747.15

Maîtrise d'œuvre	12 323.29	Département 48 :	43 553.40
Missions SPS, Contrôle Techniques...	2 409.20	Fonds propres :	28 075.14
Divers (publications, dossiers...)	200.00		
Total	140 375.69	Total	140 375.69

Approuvé à l'unanimité

Informatisation ou ré-informatisation des bibliothèques de lecture publique et équipement matériel lié à ces opérations et/ou création de services numériques aux usagers

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Licences Informatiques	250	Subventions publiques	
Ordinateur avec écoute audio	1 000	DRAC - DGD	1 050
Tablettes	500	Ressources propres	700
Total dépenses	1 750	Total recettes	1 750

Approuvé à l'unanimité

Acquisition de collections sur tous supports

- Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
DVD	4 200	Subventions publiques	2 350
Ressources d'Autoformation	300	DRAC - DGD	2 350
Livres Électroniques	200	Ressources propres	2 350
Total dépenses	4 700	Total recettes	4 700

Approuvé à l'unanimité

5. Maison du Temps Libre : Tarifs de location et règlement

Les salles communales de la Maison du Temps Libre (MTL) sont largement utilisées tant par le Collège du Trenze, que le réseau associatif local et extérieur et que par des personnes à titre privé, ce dont la mairie ne peut que se réjouir !

Afin d'organiser au mieux l'accès à tous, et considérant que la commune n'a pas révisé les conditions de locations depuis 2001, il est proposé de modifier les tarifs de locations des salles de la MTL et le règlement intérieur. Le projet a été communiqué aux élus. Les tarifs proposés restent dans une fourchette identique aux tarifs pratiqués par nos voisins.

Une discussion est engagée au sein du conseil. La Maison du Temps Libre est mise à disposition à titre gracieux au Collège du Trenze ainsi qu'aux associations. Un état des lieux sera effectué avec un agent communal ou un élu d'astreinte le vendredi entre 13h et 14h30 ou le lundi à 9h30.

	Prix	Caution	
		Ménage	Dégradations
Grande Salle	100 €	150 €	500 €
Grande Salle + Cuisine et Réserve	150 €	150 €	500 €
Salle : La Fare	20 €	150 €	500 €
Salle du Trenze	20 €	150 €	500 €

Approuvé à l'unanimité

A propos de ce point, le marie regrette que, depuis plusieurs mois, des difficultés récurrentes apparaissent lors de l'utilisation des locaux. Il est souhaitable de rappeler à tous l'importance de veiller au respect tant, des agents municipaux qui en assurent l'entretien, que des différentes associations, collège et personnes privées qui l'utilisent.

6. Asa DFCL : Subvention 2018

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA-DFCI

Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DCFI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 1 072.00 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Avancement des projets en cours

- **Contrat territorial 2018/2020** : Il est demandé au conseil municipal de prioriser les projets présentés au contrat territorial. Cette priorisation fait apparaître en premier rang les projets : AEP réhabilitation, centre bourg, maison du temps libre, stationnement, ressource AEP. Viennent ensuite le réseau de chaleur, le plateau sportif, la SIL et les falaise Trenze (phase II). En dernier lieu, la rénovation du patrimoine hydraulique.

- **Travaux d'éclairage public** : Devis SDEE

Nous avons enfin reçu le devis concernant les travaux de rénovation de notre éclairage public. Le maire rappelle que la commune avait candidaté dans le cadre de l'appel à projet porté par le SDEE et le PNC afin de profiter de financements FEDER attribués par l'Europe.

Le cout total de ces travaux s'élève à 42559€ HT.

La participation FEDER (Fonds européen de développement régional) à hauteur de 15420.45€ très précisément.

Celle du SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère) à hauteur de 19196.30€ là aussi très précisément.

Et enfin celle de la commune à hauteur de 7941.85€ plus 90€ de frais de mise en chantier et bien entendu de la TVA pour 8531.60€ que nous devrions récupérer, en partie, dans le cadre de la FCTVA. (Fonds de compensation pour la TVA) 17.3% pour 20% versé.

Les travaux devraient débiter au mois de juin.

Ces travaux devraient donner lieu à une économie significative en termes de consommation, permettant l'amortissement en moins de 4 ans des sommes investies.

8. Informations au conseil municipal

- a) Commune nouvelle – dernier délai 2018 Nous avons reçu dernièrement une information de l'Etat qui précise que la création de Commune nouvelle ne pourra se faire que si elle intervient avant le 31 décembre 2018. Bien entendu, ce délai est trop court pour mener correctement à terme une réflexion sur ce sujet qui est hautement important. Qui plus est, le sénat a adopté un amendement qui pourrait repousser le transfert de la compétence Eau assainissement en 2026. Donc, il y aura, très certainement de nouvelles élections municipales sur la commune de Vialas en 2020 ou 2021...
- b) Courrier d'un administré : Ce courrier qui concerne le mur qui se trouve au-dessus de son jardin et qui soutient le chemin communal qui mène, aussi, au gour de l'araignée sur la Gourdouze. Nous nous y étions déjà rendu pour voir ces dégâts, mais nous n'avons pas jugé prioritaires ces travaux. La réfection du sentier n'est donc pas à l'ordre du jour. Michel BOULANGER se rendra sur place avec D. PAULET afin de voir dans quelle mesure les éboulis présents sur le terrain en question pourraient être éliminés.
- c) Réunion qui s'est déroulée hier à Mende suite au communiqué rédigée par Sophie PANTEL Présidente du Département de la Lozère, concernant les prises de positions de l'ARS. Le maire propose de d'appuyer la démarche du Conseil Départemental par une motion.

Approuvé à l'unanimité

- d) Rencontre avec Carole DELGA et Aurélie MAILLOLS (Pas de financement possible pour le cimetière de la part de la Région dans le cadre du FRI Fond Régional d'Investissement).

- e) Craintes concernant l'avenir du ferroviaire sur notre territoire. Aménagement du territoire laissé pour compte par l'Etat dans nos territoires ruraux.
- f) Motion du CD 48 sur la limitation de vitesse à 80 km/h.
- g) Impossibilité de faire appel aux fonds de concours pour financer le salaire d'agents intervenant au nom la Com com.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18'.